

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 22 septembre 2025
19h10**

Sont présents :	Denis Losier Pierre Morais Guy Basque Rita Benoit Thérèse Brideau Chantal Mazerolle Réaldine Robichaud Dianna May Savoie Yolan Thomas Jean-Paul Loyer Joey Thibodeau	Maire Maire suppléant Conseiller Conseillère Conseillère Conseillère Conseillère Conseillère Conseiller Directeur général Greffier municipal
Également présent :	Daniel Blanchard (Points 3.1 à 3.3)	Directeur des Services communautaires
Également présent :	Marc-André Breau (Point 5.1)	Gestionnaire Développement économique et innovation
Sont absents :	Joanne Doiron Geoffrey Saulnier	Conseillère Conseiller

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 19h10 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Une citoyenne est présente.

Résolution: 2025-226-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 5.4 « Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

- Aucune.

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Rencontre avec le directeur des Services communautaires.

Pour information.

Suite à une demande du conseil municipal, les membres du Comité plénier rencontrent le directeur des Services communautaires concernant la location de glace de l'aréna municipal. Un membre du comité demande si c'est vrai qu'il n'est pas possible de réserver la glace de l'aréna après 20h. Le comité est informé que la glace de l'aréna municipal est disponible jusqu'à 23h, et ce depuis le 8 septembre 2025.

Un membre du comité demande si la glace est endommagée et si la consommation de sel a augmenté. Le directeur des Services communautaires répond que les employés essaient de voir pourquoi la glace est endommagée et qu'il y a eu une augmentation de l'utilisation du sel afin de garder la glace en place pour cette année.

Suite à une question, le comité est informé que la glace a été mise en place depuis le 18 août pour une école de hockey, mais étant donné que tous les employés ne sont pas encore disponibles, la glace doit fermer à 20h.

Un membre du comité demande si les locations pour les équipes de hockey vont bien. Le comité est informé que oui.

3.2 Proposition pour une réception.

Pour information et suivi.

Suite à une résolution du conseil municipal pour organiser une réception pour féliciter le club de baseball Les Aigles pour s'être rendu aux demi-finales d'un tournoi provincial, le directeur des Services communautaires propose un 5 à 7 au Marché Centre-Ville avec de la musique d'ambiance ainsi qu'un vin et fromage avec charcuterie. Le directeur des Services communautaires demande aussi si la réception est seulement pour les membres de l'équipe ou si elle est ouverte au public.

Le maire informe le comité que si la municipalité fait une réception pour cette équipe, la municipalité pourrait recevoir d'autres demandes similaires. Le comité est aussi informé que ce type de réception n'a pas été budgété. Des membres du comité soulignent que des citoyens leur ont exprimé leur désaccord sur la proposition de faire une réception et qu'ils ont aussi dit que la proposition est pour une équipe qui n'a pas gagné le tournoi et se demandent quelle sorte de réception la municipalité devrait faire pour une équipe gagnante. Un membre du comité dit que des citoyens lui ont dit qu'ils étaient en accord avec la tenue d'une telle réception.

Un membre du comité dit que la reconnaissance n'était pas seulement pour le tournoi, mais aussi pour tout ce que le club de baseball avait fait.

Un membre du comité se demande si la municipalité ne devrait pas avoir une politique sur la reconnaissance des équipes sportives.

Résolution: 2025-227-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'accepter la proposition du directeur des Services communautaires d'organiser un 5 à 7 comme réception pour l'équipe de baseball Les Aigles.

4 OUI

5 NON

REJETÉE

Résolution: 2025-228-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter les coûts pour organiser un 6 à 8 comme réception pour l'équipe de baseball Les Aigles.

4 OUI

5 NON

REJETÉE

3.3 Entente de partenariat avec les Corsaires de la P.A.

Pour information et suivi.

Le directeur des Services communautaires informe le comité qu'il y a eu un communiqué des Corsaires de la P.A. confirmant qu'ils vont faire une pause pour la prochaine saison. Suite à ce communiqué, il n'est plus nécessaire pour la municipalité de prendre une décision sur la demande des Corsaires de la P.A.

3.4 Factures pour des plaintes.

Pour information et suivi.

Suite à une demande du conseil municipal, l'administration municipale présente les deux (2) factures reçues du consultant qui a fait des enquêtes suite à des plaintes en vertu du Code de déontologie du conseil municipal. Des membres du comité soulignent le fait qu'il n'y a aucun détail sur les factures.

Un membre du comité demande si la municipalité devrait continuer avec des enquêteurs externes vu les coûts des enquêtes.

Un membre du comité dit que le fait que l'on ne veut plus de plaintes anonymes, cela aurait comme conséquence une diminution des plaintes.

3.5 **Arrêté sur la restriction de l'utilisation de l'eau.**

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une nouvelle ébauche d'un arrêté sur la restriction de l'eau ainsi que des cartes sur l'étendue des nappes phréatiques qui alimentent les puits d'eau de la municipalité.

Le comité est informé que l'administration municipale ne recommande pas d'avoir un arrêté seulement pour les personnes qui sont desservies par un service d'aqueduc municipal, car les nappes phréatiques (nappes d'eau) qui approvisionnent les puits d'eau de la municipalité sont situées à la fois sur le territoire de l'ancienne ville de Tracadie ainsi que sur le territoire d'anciens DSL. De plus, sur le territoire de l'ancienne ville de Tracadie, des sections de la nappe phréatique sont situées dans des secteurs qui ne sont pas desservis par un service d'aqueduc.

Le comité est aussi informé qu'en créant un tel arrêté, cela aurait comme effet de catégoriser la population en deux catégories, alors qu'un arrêté municipal devrait s'appliquer à l'ensemble du territoire de la municipalité. Par exemple, avec l'arrêté proposé par le conseil municipal, un citoyen ayant le service d'aqueduc devra se restreindre dans l'utilisation de l'eau alors que le citoyen avec un puits privé n'aurait aucune obligation alors qu'ils s'approvisionnent tous deux dans la même nappe phréatique. Les citoyens ont des puits d'eau privés, mais la nappe phréatique est un bien commun et concerne toute la population. De plus, dans les secteurs non desservis par l'aqueduc municipal, la mauvaise utilisation ou l'abus de l'eau d'un puits privé peut avoir des conséquences graves pour le voisinage, surtout si la distance entre les puits est courte, comme dans le Canton des Basque.

Un membre du comité se plaint que la version papier des cartes n'est pas assez visible. Un membre du comité dit que sur la version électronique, la carte est plus détaillée et que l'on voit les noms des rues.

Résolution: 2025-229-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Guy Basque

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter de meilleures cartes sur papier à une prochaine réunion du Comité plénier.

ADOPTÉE

Le maire demande aussi d'avoir un représentant du Service d'ingénierie et de l'infrastructure pour le prochain Comité plénier.

3.6 Exclusion de la Salle paroissiale de Brantville dans les ententes de financement pour les centres communautaires.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le comité prend connaissance d'une lettre d'un résident du quartier 6 qui se plaint du fait que le conseil municipal a exclu la Salle paroissiale de Brantville dans les aides financières pour les centres communautaires.

Résolution: 2025-230-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé de réintégrer la Salle paroissiale de Brantville dans la liste des centres communautaires qui reçoivent un financement de la part de la municipalité.

ADOPTÉE

3.7 Demande pour des espaces pour les piétons, les vélos et les patins à roues alignées.

Pour information et suivi.

Le comité prend connaissance de la lettre d'un citoyen qui demande pour des espaces pour les piétons, les vélos et les patins à roues alignées le long de la section nord de la rue Principale.

Résolution: 2025-231-CP

Proposé par Yolane Thomas

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de faire une évaluation afin de voir ce qui pourrait se faire ainsi qu'une estimation des coûts pour permettre un meilleur accès comme demandé dans ladite lettre.

ADOPTÉE

3.8 Échec au crime NB – Demande d'appui.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande d'Échec au crime NB qui, dans le cadre de son 40e anniversaire, veut un appui de la municipalité selon les moyens suivants :

- Un message de soutien (écrit ou vidéo) provenant de notre bureau, à inclure dans le matériel de l'événement.
- La présence du maire et/ou de représentant(s) du conseil municipal lors de la célébration.

- La promotion de l'événement par l'entremise de nos canaux municipaux (infolettres, médias sociaux, etc.).
- Si possible, une contribution financière ou en nature pour les aider à organiser un événement significatif à l'échelle provinciale.

Résolution: 2025-232-CP

Proposé par Guy Basque

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de faire la promotion du 40^e anniversaire d'Échec au crime NB par l'entremise des médias sociaux de la municipalité.

ADOPTÉE

3.9 Richelieu International – Demande de soutien.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande de commandite de la part de l'organisme Richelieu International pour l'année 2026.

Résolution: 2025-233-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter la présente demande pour étude lors de la préparation du budget 2026.

ADOPTÉE

3.10 Demande d'acquisition d'un terrain municipal.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale présente une demande d'un citoyen pour acquérir une rue future sur l'allée Éric. Le comité est informé que l'administration municipale ne recommande pas la présente demande, car cela pourrait réduire les chances d'avoir un développement sur les terrains situés au nord de la rue future. De plus, le comité est informé que lors du transfert des routes à la province en 2024, elle n'a pas transféré les rues futures à son nom. La municipalité est présentement en discussion avec la province dans ce dossier.

L'administration municipale recommande aussi que dans l'éventualité où le conseil municipal prenne la décision de vouloir vendre ledit terrain, de vérifier si l'autre voisin ne voudrait pas acquérir la moitié de la rue future.

Un membre du comité dit que la municipalité a vendu une rue future à un citoyen pour un montant de 1 000 \$.

Résolution: 2025-234-CP
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé d'accepter la présente demande pour un montant de 500 \$.

6 OUI
2 NON

ADOPTÉE

3.11 Gel de l'évaluation foncière.

Pour recommandation au conseil municipal.

L'administration municipale présente une requête de l'AFMNB qui demande à toutes les municipalités d'envoyer à la province des lettres d'opposition au gel de l'évaluation foncière.

Résolution: 2025-235-CP
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé de ne pas envoyer lesdites lettres.

4 OUI
4 NON

Les votes étant égaux, le maire vote NON.

REJETÉE

Résolution: 2025-236-CP
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit recommandé d'envoyer lesdites lettres.

5 OUI
3 NON

ADOPTÉE

Suite à la recommandation, l'administration municipale va préparer les exemples de lettres pour la prochaine réunion ordinaire.

3.12 Lettre de félicitations.

Pour recommandation au conseil municipal.

Le comité est informé que le conseil municipal a adopté deux (2) résolutions pour féliciter Danick Saulnier et recommande d'annuler l'une des deux résolutions.

Résolution: 2025-237-CP
Proposé par Rita Benoit
Appuyé par Yolán Thomas

QU'il soit recommandé de retirer la dernière résolution.

ADOPTÉE

4. AUTRES

- Aucun.

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2025-238-CP

Proposé par Pierre Morais

Appuyé par Dianna May Savoie

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 **Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

5.2 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

5.3 **Article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) j) Questions de travail et d'emploi, dont la négociation de conventions collectives.

5.4 **Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.**

Le présent point est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2025-247-CP
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Yolán Thomas

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée de vingt (20) minutes.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-256-CP
Proposé par Guy Basque
Appuyé par Yolán Thomas

La réunion ayant atteint sa durée limite selon l'arrêté procédural, IL EST PROPOSÉ QUE celle-ci soit prolongée de dix (10) minutes.

ADOPTÉE

Résolution: 2025-259-CP
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Pierre Morais

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 21h58 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal